

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck –Mr MAILLET Pascal -Mr Sébastien CHANCLU – Mme MATELOT Marie-Laure -Mr Stéphane SAMZUN – Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mr Pierre-Yves LE GAL- Mr Gaël GIRARD- Mme Evelyne LOREAL -Mr Yvon ALLAIN- Mme Harriet THOMAS – Mr Eric DELANOE.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY à Madame Annaïck HUCHET.
Mr Franck THOMAS à Mr Pierre-Yves LE GAL.
Madame Christine MAHé à Monsieur Pascal MAILLET.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annaïck HUCHET, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

2° statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Délibération du compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Annaïck HUCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

.../...

Budget principal

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	22 745.99			121 115.48		98 369.49
Opérations de l'exercice	457 785.19	588 656.71	989 035.60	1 146 065.18	1 446 820.79	1 734 721.89
TOTAUX	480 531.18	588 656.71	989 035.60	1 267 180.66	1 469 566.78	1 855 837.37
Résultats de clôture		108 125.53		278 145.06		386 270.59
Restes à réaliser	139 000.00	74 000.00			139 000.00	74 000.00
TOTAUX CUMULES	619 531.18	662 656.71	989 035.60	1 267 180.66	1 608 566.78	1 929 837.37
RÉSULTATS DÉFINITIFS		43 125.53		278 145.06		321 270.59

Budget Accueil et Camping

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		72 337.36		54 935.56		127 272.92
Opérations de l'exercice	24 870.01	6284.50	81 641.60	117 272.39	106 511.61	123 556.89
TOTAUX	24 870.01	78 621.86	81 641.60	172 207.95	106 511.61	250 829.81
Résultats de clôture		53 751.85		90 566.35		36 814.50
Restes à réaliser	102 000.00	31 200.00				
TOTAUX CUMULES	126 870.01	78 621.86	81 641.60	172 207.95	106 511.61	250 829.81
RÉSULTATS DÉFINITIFS		53 751.85		90 566.35		144 318.20

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : Assistance juridique pour l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec le Cabinet d'avocats LGP (Le Roy, Gourvennec, Prieur).

Dans le cadre du suivi de notre Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, Madame Le Maire propose de s'adjoindre les services du Cabinet d'avocats LGP afin de disposer d'une assistance juridique dans cette procédure.

Afin de réduire les coûts d'intervention, il a été convenu avec les trois autres communes de l'île, de mutualiser les réunions et déplacements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention d'assistance et de suivi juridique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme auprès du Cabinet LGP,
- Inscrit au budget la somme de 7 200 € T.T.C pour l'analyse du projet de PLU et suivi de la procédure jusqu'à son approbation, et 1 440 € T.T.C. pour les réunions sur place.

OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX ECOLE ET CANTINE .

Lors de l'exécution des travaux de l'école et de la cantine, plusieurs entreprises ont dû faire face à des contraintes survenues lors de la démolition. Les lots concernés sont :

- **Lot n°7 – carrelage faïence (Didier LE GAL EURL)**
 - Réalisation d'une chape au lieu du ragréage dans les sanitaires
+ 215.50 € H.T. soit 258.60 € T.T.C
- **Lot n°2 – démolition (Plâtrerie Belleiloise SARL)**
 - Travaux de démolition de la chape existante des sanitaires
+ 550.00 € H.T soit 660.00 € T.T.T.C
- **Lot n°4 - cloisons sanitaires stratifiées (Plâtrerie Belleiloise SARL)**
 - Mise en place d'u faux plafond
+ 900.00 € H.T. soit 1080.00 € T.T.C.

.../...

- **Lot n°9 – menuiseries extérieures, remplacement en aluminium (SAM – Société Alrénne de Menuiserie)**
 - Suppression de l'option 2.1.2 « travaux en présence de revêtements contenant du plomb »
-3938.15 € H.T. soit - 4725.78 € T.T.C.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les avenants susmentionnés.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) PROJET DE SENSIBILISATION A LA DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES SUR LA COMMUNE.

Lors de la dernière réunion du conseil du 9 février 2016, le conseil avait accepté la proposition du CPIE sur les différentes actions à mener pour une campagne de sensibilisation à la diminution de l'usage des pesticides sur la commune, sous réserve d'apporter quelques modifications.

Madame le Maire donne lecture des actions qui seront réalisées au cours de l'année 2016 auprès des agents techniques communaux, des professionnels (paysagistes, exploitants agricoles...) et du grand public.

Le coût total de l'opération s'élève à 5750 € T.T.C. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionne ce programme à hauteur de 60 %. La part restant à charge pour la commune s'élève donc à 2300 € T.T.C.

.../...

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le CPIE.

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE I.

L'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a sollicité son classement en catégorie I. Pour les communes insulaires, ce classement participe à l'éligibilité des communes en station classée Tourisme. Le dossier est en instruction auprès des services de la Préfecture.

En concertation avec les autres élus de l'île, Madame Le Maire propose que la Commune prenne en charge $\frac{1}{4}$ des 6500 € soit 1625 € TTC pour la constitution du dossier de classement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil donne son accord.

OBJET : VENTE BOIS DE CHAUFFAGE

Madame le Maire propose de vendre du bois (orme, saule, résineux) coupé en 50 cm, non fendu, et livré sur place.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 60 € le stère.

OBJET : SUBVENTION 2016

Madame Le Maire propose d'attribuer la somme de 40 € pour un jeune de notre commune effectuant un apprentissage au CFA de Vannes en formation « CAP Peintre applicateur de revêtements ».

Après avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : COTISATION ASSOCIATION ANETT 2016

Madame le Maire propose de verser la somme de 268 € à l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques ANETT anciennement ANMSCCT pour l'année 2016.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : ADHESION 2016 FONDATION DU PATRIMOINE

Afin de soutenir les actions de la Fondation du Patrimoine, Madame le Maire propose de reconduire l'adhésion pour l'année 2016 à savoir 50 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : CONTRIBUTION 2016 MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DU PAYS D'AURAY.

Afin de soutenir l'action de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Pays d'Auray, Madame le Maire propose de verser la somme de 3 054,72 € (1.72 € x 1776 habitants) correspondant à la contribution pour l'année 2016.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Séance levée à 22h26